



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 69 (dont 10 procurations)

Séance du 13 Juin 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3), Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P. BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

N° 34

OBJET :

CCAB DE BOST

AVENANT N°3

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

27 JUIN 2019

Publiée ou notifiée le :

27 JUIN 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération N°10 du conseil communautaire du 25 Mars 2010 précisant les modalités de co-financement des Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg (CCAB) par Vichy Communauté,

Vu la délibération N°32 A/ du conseil communautaire du 11 Décembre 2014 approuvant le versement d'un fonds de concours à la commune de BOST d'un montant de 80 000 euros pour la réalisation d'un nouveau programme d'aménagement de bourg,

Vu le contrat d'aménagement de bourg de BOST signé le 15 Juin 2015 entre la commune, la communauté d'agglomération et le département,

Vu l'avenant N° 1, signé le 29 Août 2016, visant à entériner la tranche 1, et à attribuer un complément de subvention de 50 000 euros au titre du FICT,

Vu l'avenant N° 2, signé le 04 Décembre 2017, visant à entériner la tranche 2, et à attribuer un complément de subvention de 10 000 euros au titre du FICT,

Vu la 11^{ème} Programmation du FICT (2015-2020), adoptée par délibération N°14 du conseil communautaire en date du 22 Juin 2017, actant l'attribution d'une subvention de 50 000 euros pour la tranche 1, et de 10 000 euros pour la tranche 2 relatives au CCAB de BOST,

Considérant que la commune n'est plus en capacité budgétaire de réaliser la tranche 3 concernant l'aménagement de la traversée de bourg, qui était estimée à 129 500 euros HT et qui était financée par la communauté d'agglomération à hauteur de 20 000 euros sur des crédits de droit commun du CCAB; que la tranche 2 était par ailleurs co-financée par Vichy Communauté à hauteur de 10 000 euros au titre du FICT et de 10 000 euros au titre du CCAB ; la commune demande :

- Pour la phase 1 de la tranche 2 : l'annulation de la subvention de 10 000 euros prévue au titre du FICT au bénéfice de crédits de droit commun provenant du CCAB ;
- Pour la phase 2 de la tranche 2 : une subvention de 35 000 euros au titre des crédits de droit commun du CCAB

Vu le projet d'avenant N°3 ci-annexé ayant pour objet :

- de prolonger la date de clôture du contrat au 31 décembre 2019,
- d'accorder une subvention de 35 000 euros au titre du CCAB à la commune de BOST pour la phase 2 de la tranche 2 concernant l'aménagement de la place du Bourg.

Considérant que ces ajustements financiers réduisent le montant global des subventions versées par Vichy Communauté au titre du CCAB et du FICT pour cette opération,

.../...

Considérant que le plan de financement de la phase 2 de la tranche 2 du CCAB de Bost respecte bien le principe budgétaire selon lequel la participation de la communauté d'agglomération ne peut pas dépasser la part communale,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'annuler la subvention de 10 000 euros prévue au titre du FICT pour le financement de la phase 1 de la tranche 2 du CCAB de Bost et d'accorder en lieu et place une subvention d'un montant équivalent au titre du CCAB.
- d'accorder une subvention de 35 000 euros au titre du CCAB à la commune de BOST pour la phase 2 de la tranche 2 concernant l'aménagement de la place du Bourg.
- d'approuver l'avenant N° 3 au CCAB de Bost ci-annexé à la présente délibération.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant N°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

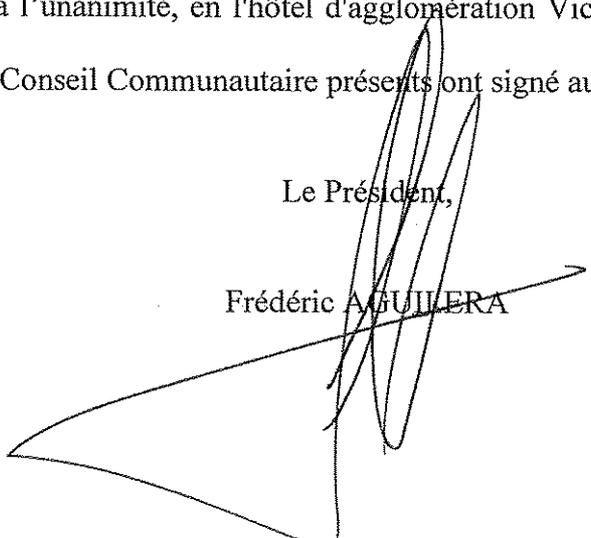
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Membres du Conseil Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric A. GUILERA



Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

BOST

Avenant n° 3

PRÉAMBULE

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune de Bost, représentée par son Maire, Monsieur Christian CATARD, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2014 et du 22 septembre 2014,

et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 12 juin 2015,

et la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 11 décembre 2014,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibérations des commissions permanentes du Conseil général du 20 mars 2015 et du Conseil départemental du 1^{er} juin 2015.

Deux avenants ont également été signés en août 2016 et en décembre 2017 afin d'attribuer définitivement les subventions de la première et deuxième tranches.

Après examen par la conférence de programmation du 9 avril 2018, la Commission permanente du Conseil départemental du 23 avril 2018 a donné un accord de principe de subvention pour la troisième tranche de travaux programmée en 2018, à savoir l'aménagement de la place centrale.

La commune de Bost a depuis retenu l'entreprise qui réalisera les travaux et a les coûts définitifs de ceux-ci.

Par ailleurs, la commune ayant pris du retard dans la réalisation de ces travaux, il convient de prolonger la date de clôture du contrat au 31 décembre 2018.

Cet avenant a donc pour objet d'attribuer définitivement la subvention de la tranche 2018 et de prolonger la date de clôture du contrat jusqu'au 31 décembre 2019.

Il a été convenu ce qui suit entre :

la commune de Bost, représentée par son Maire, Monsieur Christian CATARD, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 4 mars 2019,

la communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 13 juin 2019,

le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, autorisé par délibérations des commissions permanentes du Conseil départemental du 29 avril 2019.

ARTICLE 1 : Dispositions financières

L'état prévisionnel de la nature et des coûts de travaux susceptibles de bénéficier d'un financement par le Département sont déterminés commune suit :

ANNEES	DEPENSES DEFINITIVES	MONTANT € HT	FINANCEMENT DEFINITIF				
			DEPARTEMENT	ETAT	REGION	VICHY COMMUNAUTE	COMMUNE
2018	Aménagement de la place centrale Travaux préparatoires Terrassement Revêtement Bordures Réseaux eaux pluviales Espaces verts Honoraires et frais divers	139 634,54					
	TOTAL 2018	139 634,54	41 890,36	21 000	5 000	35 000	36 836

L'aide allouée par le Département pour l'année 2018 s'élève à 41 890,36 €, soit un taux de financement de 30 %.

ARTICLE 2 :

La demande de versement du solde de la subvention pour la dernière tranche devra être sollicitée avant le 30 novembre 2019. La date limite de clôture des paiements pour cette opération est fixée au 31 décembre 2019.

ARTICLE 3 :

Les articles non modifiés du contrat et des avenants restent applicables.

Fait à Moulins,
Le

Pour la commune de Bost,

Christian CATARD
Maire de Bost

Pour le SDE 03,

Yves SIMON
Président du SDE 03

Pour le Département de l'Allier,

Claude RIBOULET
Président du Département de l'Allier

Pour la communauté d'agglomération Vichy
Communauté,

Frédéric AGUILERA
Président de Vichy Communauté



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 34 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte :
- CCAB DE BOST - AVENANT N° 3

.....
Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 27/06/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13JUI2019_34

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUI2019_34-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 34.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUI2019_34-DE-
1-1_1.pdf)

